

FICHE de POSTE

INTITULÉ de l'EMPLOI
Chef d'Atelier / Chef de Chantier en Plasturgie
CLASSIFICATION

(selon la Convention Collective de la Plasturgie)

Critères classants :

Connaissances à maîtriser	Technicité de l'emploi	Animation et encadrement		Autonomie	Traitement de l'information
		Animation	Responsabilité hiérarchique		
Connaissances correspondant au niveau IV de l'Education nationale ou expérience professionnelle équivalente ou connaissance correspondant aux CQP IV.	Maîtrise complète d'une spécialité, et/ou des connaissances validées par un CQP IV ou V ou correspondant au niveau IV de l'éducation nationale.	Animation auprès de salariés relevant du degré 3 du critère "technicité de l'emploi".	Responsabilité hiérarchique permanente sur un groupe de personnes de même activité professionnelle.	Choix des méthodes appropriées et des moyens nécessaires assurant la réalisation des opérations. Prise de décision au niveau de la résolution de problèmes complexes nécessitant une analyse préalable et une action adaptée.	Identification, traitement et explication d'informations disponibles à transmettre à son environnement de travail.
Degré 4	Degré 4	Degré 3	Degré 2	Degré 3	Degré 3
Pondération = 6	Pondération = 12	Pondération = 6	Pondération = 2	Pondération = 6	Pondération = 3

Grille de positionnement dans la grille de classification :

Points attribués	Coefficient
35	810

1 - OBJET de l'EMPLOI

- Réaliser et coordonner de façon tournante les activités de ses chantiers simultanés.

2 - PLACE dans l'ORGANIGRAMME

- Est sous la responsabilité du Chef d'Entreprise.

3 - ACTIVITÉS PRINCIPALES de l'EMPLOI
3.1 Activités en atelier :

- Prendre connaissance et comprendre le dossier de fabrication.
- Réaliser le traçage de la pièce à concevoir.
- Effectuer les opérations de formage.
- Assembler par divers procédés (pointage, soudage, boulonnage ...).
- Réaliser la finition d'ouvrages chaudronnés.
- Façonner des pièces complexes, des tuyauteries.
- Préparer des éléments d'assemblage de pièces complexes, de tuyauterie.
- Contrôler la qualité du travail produit.

3.2 Activités sur chantier :

- Participer à la préparation du matériel de chantier.
- Relever des côtes.
- Installer un ensemble chaudronné sur chantier.
- Poser et supporter des tuyauteries.

4 - RESPONSABILITÉS
4.1 Responsabilité par rapport au travail à réaliser

- S'assurer de la conformité des produits fabriqués suivant les règles de l'art et selon les exigences définies par le plan.
- Garantir le respect des délais.

4.2 Responsabilité d'animation fonctionnelle

- Le chef de chantier a la responsabilité technique ou l'assistance technique d'un groupe de niveau inférieur.

4.3 Responsabilité d'encadrement

- Développer les compétences de son équipe.
- Former, tutorer.
- Gérer l'avancement de ses travaux.
- Gérer l'avancement et situations des sous-traitants.

4.4 Responsabilité par rapport aux moyens confiés pour l'exécution du travail

- Proposer des idées d'amélioration sur des choix techniques et aménagements dans le déroulement de son activité.

5 - AUTONOMIE

5.1 Nature des instructions

- A partir d'un dossier de fabrication réalisé par sa hiérarchie, il réalise les tâches qui lui sont confiés.

5.2 Nature des contrôles

- Assure la conduite de l'outil de production en respectant les modes opératoires.

5.3 Limites d'autonomie

- Fait valider ses choix en concertation avec le Chef d'Entreprise.
- Le chef de chantier est en possession d'une délégation de pouvoir de signature du Plan De Prévention pour servir et valoir ce que de droit.

6 - RELATIONS

- Travaille en concertation avec le Chef d'Entreprise.
- Travaille en concertation avec le bureau d'études ACTI sur la définition des pièces à réaliser.

7 - SAVOIR-FAIRE et CONNAISSANCES

7.1 Savoir-faire spécifiques indispensables à la tenue de l'emploi

- Connaître les techniques de la chaudronnerie, de la tuyauterie et du soudage.
- Lire et interpréter un plan, un dossier de fabrication.
- Renseigner le dossier de fabrication (dossier TQC - Tel Que Construit)
- Réaliser des opérations de formage, de pliage ...
- Réaliser des reprises de formage manuelles.
- Réaliser des opérations de cintrage à chaud.
- Souder les pièces et les tuyauteries.
- Tracer des pièces complexes, des tuyauteries.
- Prendre des côtes et utiliser des éléments de mesure.
- Façonner des pièces complexes, des tuyauteries.
- Réaliser des opérations d'étanchéité : sur raccord, surface plane ...
- Réaliser des opérations de manutention conformément aux exigences de l'habilitation.
- Réaliser de l'auto-contrôle des pièces.
- Faire preuve d'analyse et de synthèse dans ses activités.
- Faire preuve de dextérité et d'habileté manuelle.
- Faire preuve de rigueur, de méthode, d'attention, de savoir faire technique.

7.2 Niveau de connaissances nécessaires pour tenir l'emploi

- Connaissances correspondant au niveau IV de l'Education nationale.
- Diplôme : BAC.
- Expérience : Supérieure à 5 ans.

8 - SANTÉ - SÉCURITÉ - ENVIRONNEMENT :

- Respecter le règlement intérieur.
- Respecter les règles de sécurité; le port des équipements de protection individuel et l'installation des moyens de protection collective.
- Appliquer systématiquement les consignes liées à la Santé, la Sécurité et l'Environnement dans des conditions variées (atelier, chantier, ...) et inciter ses collègues de travail à faire de même.
- Utiliser les machines selon les consignes de sécurité inscrites sur la "fiche de poste sécurité" de chaque machine.
- Appliquer la gestuelle (gestes et postures) pour préserver son intégrité physique.
- S'assurer que chaque intervention se déroule dans le respect des procédures Qualité et des normes de Sécurité en vigueur.
- Remplir un Pan De Prévention.
- Etablir les permis de travaux nécessaires et s'assurer que chaque intervention se déroule dans le respect des procédures Qualité et des normes de Sécurité en vigueur.
- Faire des causeries.
- Faire des visites sécurité.
- Faire des audits sécurité.
- Remplir un dossier chantier.
- Remplir une minute sécurité.
- Faire des Retour d'expérience (Rex).
- Remplir les fiches de situations dangereuses et de presque-accident.
- Exercer son droit d'alerte et de retrait si nécessaire.
- Alerter en cas de dérives constatées.
- Mettre en œuvre un comportement adapté face à une situation imprévue ou d'urgence.
- Ranger et nettoyer son poste de travail et inciter ses collègues de travail à faire de même.
- Veille à la bonne mise en application de la préparation et doit en permanence contrôler le comportement sécurité de ses équipes sur ses chantiers. Il doit s'assurer qu'ils ont bien l'outillage nécessaire à la bonne réalisation des travaux.

9 - HOMOLOGATIONS :

- Habilitation SEE niveau 2 (Sécurité Entreprises Extérieures).
- Habilitation " Réception et Utilisation Echafaudages ".
- Habilitation " Pontier - Elingueur ".
- Habilitation "travaux en hauteur" et " Port du Harnais ".
- Habilitation " Utilisation extincteurs ".
- CACES R 386 3B [Utilisation des plate-formes élévatrices mobiles de personnes].
- CACES R 389 Cat. 3 [Utilisation des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté].